

NOTE DE SERVICE

N° 09-034-M9 du 27 juillet 2009

NOR : BCF Z 09 00034 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de juillet 2009

COMPTES FINANCIERS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX À CARACTÈRE ADMINISTRATIF ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL

ANALYSE

Mise en état d'examen des comptes financiers des établissements publics nationaux à caractère administratif et à caractère scientifique, culturel et professionnel au titre de l'année 2008.

Date d'application : 30/06/2009

MOTS-CLÉS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL ; ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET CULTUREL ;
ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE ADMINISTRATIF ; COMPTE FINANCIER

DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction n° 74-070-T2 du 13 mai 1974

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	TPGR	TPG	DOM	COM	EP							

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

*Sous-direction Dépenses de l'État et opérateurs
Bureau CE-2B*

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE : Liste des établissements	6
---	---

Conformément aux dispositions de l'article 187 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité publique, les comptes financiers des établissements publics nationaux à caractère administratif et à caractère scientifique, culturel et professionnel doivent être présentés au juge des comptes en état d'examen.

Les agents comptables sont donc invités à adresser leurs comptes financiers, selon le cas :

- au bureau *CE-ID Contrôle de la qualité des comptes de la Direction Générale des Finances Publiques*, 10 rue du Centre, 7^{ème} étage sud, 93196 NOISY-LE-GRAND CEDEX ;
- au Trésorier-payeur général ou au Directeur départemental des Finances publiques du département siège de l'établissement.

Les règles d'élaboration, de transmission et de mise en état d'examen des comptes financiers sont rappelées dans l'instruction n° 00-045-M9 du 7 juin 2000 relative à la mise en état d'examen des comptes des établissements publics nationaux.

La stricte application de ces règles est un élément déterminant du jugement des comptes financiers par le juge financier.

La présentation du compte financier sur chiffres des établissements publics nationaux à caractère administratif est décrite dans l'instruction n° 02-085-M9 du 23 octobre 2002.

La présente note de service a pour objet de préciser en annexe, pour chaque établissement ou catégorie d'établissements, le service (trésorerie générale ou bureau du contrôle de la qualité des comptes) chargé de la mise en état d'examen.

Cette liste se substitue à celle jointe en annexe à la note de service n° 08-018-M9 du 18 mars 2008.

Les nouveaux établissements intégrés sont les suivants :

- Établissement public de coopération scientifique Aix-Marseille Université créé par le décret n° 2007-379 du 21 mars 2007 ;
- Établissement public de coopération scientifique Clermont-Université créé par le décret n° 2008-503 du 28 mai 2008 ;
- Établissement public de coopération scientifique Nancy-Université créé par le décret n° 2007-384 du 21 mars 2007 ;
- Établissement public de coopération scientifique Université de Bordeaux créé par le décret n° 2007-383 du 21 mars 2007 ;
- Établissement public de coopération scientifique Université européenne de Bretagne créé par le décret n° 2007-381 du 21 mars 2007 ;
- Établissement public de coopération scientifique Université de Lyon créé par le décret n° 2007-386 du 21 mars 2007 ;
- Établissement public de coopération scientifique Université Paris-Est créé par le décret n° 2007-382 du 21 mars 2007 ;
- Établissement public de coopération scientifique Université de Toulouse créé par le décret n° 2007-385 du 21 mars 2007 ;
- Établissement public de coopération scientifique UniverSud Paris créé par le décret n° 2007-379 du 21 mars 2007 ;
- Établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique créé par le décret n° 2007-890 du 15 mai 2007 ;
- Institut des hautes études pour la science et la technologie créé par le décret n° 2007-634 du 27 avril 2007 ;
- Institut national de l'origine et de la qualité créé par le décret n° 2007-30 du 5 janvier 2007 ;
- Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage créé par le décret n° 2008-616 du 27 juin 2008 ;
- Université de Strasbourg créée par le décret n° 2008-787 du 18 août 2008 ;

Les établissements supprimés sont les suivants :

Établissements pour lesquels il n'y a pas de compte financier pour l'exercice 2008 :

- Institut national des appellations d'origine dissous par le décret n° 2007-30 du 5 janvier 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres d'Amiens dissous par le décret n° 2007-1833 du 24 décembre 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Besançon dissous par le décret n° 2007-1833 du 24 décembre 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Bordeaux dissous par le décret n° 2007-1910 du 26 décembre 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Clermont-Ferrand dissous par le décret n° 2007-1857 du 26 décembre 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Caen dissous par le décret n° 2007-1833 du 24 décembre 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Dijon dissous par le décret n° 2007-1911 du 26 décembre 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Lille dissous par le décret n° 2007-1912 du 26 décembre 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Montpellier dissous par le décret n° 2007-1913 du 26 décembre 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Nancy-Metz dissous par le décret n° 2007-1914 du 26 décembre 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres d'Orléans-Tours dissous par le décret n° 2007-1833 du 24 décembre 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Paris dissous par le décret n° 2007-1856 du 26 décembre 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Poitiers dissous par le décret n° 2007-1833 du 24 décembre 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Rennes dissous par le décret n° 2007-1833 du 24 décembre 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de La Réunion dissous par le décret n° 2007-1833 du 24 décembre 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Rouen dissous par le décret n° 2007-1833 du 24 décembre 2007 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Toulouse dissous par le décret n° 2007-1909 du 26 décembre 2007 ;

Établissements pour lesquels un compte financier 2008 est confectionné :

- Agence nationale pour l'emploi dissoute par la loi n° 2008-126 du 13 février 2008 et le décret n° 2008-1010 du 29 septembre 2008 ;
- Établissement de gestion du fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles, dissous par le décret n° 2008-1495 du 30 décembre 2008 ;
- Établissement public autoroutes de France dissous par la Loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 (article 63) ;
- Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes (Agrocampus Rennes) dissous par le décret n° 2008-616 du 27 juin 2008 ;
- Institut national d'horticulture dissous par le décret n° 2008-616 du 27 juin 2008 ;

- Institut universitaire de formation des maîtres de Corse dissous par le décret n° 2008-1519 du 22 décembre 2008 ;
- Institut universitaire de formation des maîtres de Strasbourg dissous par le décret n° 2008-873 du 28 août 2008 ;
- Université de Strasbourg I dissoute par le décret n° 2008-787 du 18 août 2008 ;
- Université de Strasbourg II dissoute par le décret n° 2008-787 du 18 août 2008 ;
- Université de Strasbourg III dissoute par le décret n° 2008-787 du 18 août 2008.

S'agissant des établissements pour lesquels la mise en état d'examen est effectuée par le bureau CE-1D Contrôle de la qualité des comptes (ex : Mission de vérification des comptes de gestion), les contrôles portent soit sur le compte sur chiffres, les pièces générales et les pièces justificatives, soit uniquement sur le compte sur chiffres et les pièces générales.

Dans ce dernier cas, les pièces justificatives afférentes aux titres de recette et aux mandats de dépense sont adressées directement par l'établissement au juge des comptes. Il est rappelé que le procès-verbal de caisse et de portefeuille et l'ensemble des documents justifiant les soldes des comptes de bilan sont des pièces générales.

Après la mise en état d'examen de ces comptes financiers, le service en charge de la mise en état d'examen transfère :

- les pièces justificatives accompagnées de l'inventaire détaillé à la société ARCHIVECO :

153, rue de Guise
02100 SAINT QUENTIN
Contact sur site : Mme Josseline Paintiaux – courdescomptes@archiveco.fr
Téléphone : 03.23.07.56.37 ou 0811.11.36.19
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures

- le compte financier sur chiffres à la Cour des comptes avec copie de l'inventaire détaillé des pièces justificatives envoyés à la société ARCHIVECO¹.

Lorsque les chambres régionales des comptes sont compétentes, par délégation de la Cour des comptes, pour juger en premier ressort les comptes d'un établissement et pour examiner sa gestion en application de l'arrêté du 13 octobre 2006 relatif au jugement des comptes et à l'examen de la gestion de certaines catégories d'établissements publics nationaux, la procédure décrite dans la présente instruction ne s'applique pas.

LE SOUS-DIRECTEUR
CHARGÉ DE LA SOUS-DIRECTION
DÉPENSES DE L'ÉTAT ET OPÉRATEURS

FRANÇOIS TANGUY

¹ Cette procédure ne concerne pas les établissements publics à caractère scientifique, professionnel et culturel : les pièces justificatives sont conservées par l'établissement. Elles ne sont pas transférées à ARCHIVECO.

ANNEXE : Liste des établissements

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX À CARACTÈRE ADMINISTRATIF ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ACADÉMIE DE FRANCE À ROME		X	
ACADÉMIE DE MARINE		X	
ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER		X	
ACADÉMIE DES TECHNOLOGIES	X		
AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	X		
AGENCE DE LA BIOMÉDECINE	X		
AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE		X	
AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER		X	
AGENCE DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE FRANCE	X		
AGENCES FINANCIÈRES DE BASSIN	X		
AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS	X		
AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL	X		
AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS DE SANTÉ		X	
AGENCE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES	X		
AGENCE NATIONALE DE L'ACCUEIL DES ÉTRANGERS ET DES MIGRATIONS		X	
AGENCE NATIONALE POUR LA RECHERCHE	X		
AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISÉS	X		
AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES	X		
AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	X		
AGENCE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT		X	
AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI		X	
AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES	X		
AGENCE NATIONALE POUR LA GARANTIE DES DROITS DES MINEURS	X		
AGENCE NATIONALE POUR L'INDEMNISATION DES FRANÇAIS D'OUTRE- MER		X	
AGENCE NATIONALE DES SERVICES À LA PERSONNE	X		
AGENCE DE PRÉVENTION ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES MINIERES	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
AGENCE DE SANTÉ DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA			X
AGENCE TECHNIQUE DE L'INFORMATION SUR L'HOSPITALISATION	X		
ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE			X
AUTOROUTES DE FRANCE			X
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE			X
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG	X		
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION			X
CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE			X
CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL			X
CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES			X
CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS			X
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS			X
CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES			X

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
CAISSE NATIONALE MILITAIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE	X		
CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE	X		
CASA DE VELAZQUEZ		X	
CENTRES D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE SPORT	X		
CENTRE D'ENSEIGNEMENT ZOOTECHNIQUE	X		
CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI	X		
CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS	X		
CENTRE HOSPITALIER NATIONAL D'OPHTALMOLOGIE DES QUINZE VINGTS	X		
CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN SCIENCES AGRONOMIQUES	X		
CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES		X	
CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE	X		
CENTRE DES LIAISONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE		X	
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX		X	

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU		X	
CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES	X		
CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE		X	
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE	X		
CENTRE NATIONAL DE GESTION DES PRATICIENS HOSPITALIERS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE	X		
CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE	X		
CENTRE NATIONAL DU LIVRE		X	
CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES		X	
CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT	X		
CENTRE NATIONAL PROFESSIONNEL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE	X		
CENTRE NATIONAL DE PROMOTION RURALE DE MARMILHAT	X		
CENTRES RÉGIONAUX DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
CENTRES RÉGIONAUX DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES	X		
CENTRES RÉGIONAUX DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE	X		
CENTRE TECHNIQUE DU LIVRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	X		
CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DU NORD-EST MIDI- PYRÉNÉES JEAN-FRANÇOIS CHAMPOLLION	X		
CHAMBRES DÉPARTEMENTALES D'AGRICULTURE	X		
CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE D'ÎLE-DE-FRANCE	X		
CHAMBRES RÉGIONALES D'AGRICULTURE	X		
CHAMBRE NATIONALE DE LA BATELLERIE ARTISANALE	X		
CHANCELLERIES DES UNIVERSITÉS	X		
COLLÈGE DE FRANCE		X	
COLLÈGE ET LYCÉE D'ÉTAT DE L'ILE DE MAYOTTE	X		
COLLÈGE D'ÉTAT DES ILES DE WALLIS ET FUTUNA	X		
CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE DE LYON	X		
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE DE PARIS	X		
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS	X		
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR D'ART DRAMATIQUE	X		
ÉCOLES D'ARCHITECTURE	X		
ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES	X		
ÉCOLE CENTRALE DE LILLE	X		
ÉCOLE CENTRALE DE LYON	X		
ÉCOLE CENTRALE DE NANTES	X		
ÉCOLE FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE D'ATHÈNES		X	
ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME ORIENT		X	
ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME		X	
ÉCOLE GÉNÉRALISTE D'INGÉNIEURS DE MARSEILLE	X		
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE	X		
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES	X		
ÉCOLE DU LOUVRE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ÉCOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE	X		
ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES	X		
ÉCOLE NATIONALE D'ÉQUITATION	X		
ÉCOLE NATIONALE DE FORMATION AGRONOMIQUE DE TOULOUSE	X		
ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT DE STRASBOURG	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE BREST	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE METZ	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE SAINT-ÉTIENNE	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE TARBES	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DU VAL DE LOIRE	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DES TECHNIQUES DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	X		
ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE	X		
ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE	X		
ÉCOLES NATIONALES DE LA MARINE MARCHANDE	X		
ÉCOLE NATIONALE DU PATRIMOINE		X	
ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES		X	
ÉCOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT	X		
ÉCOLE NATIONALE DE SKI ET D'ALPINISME	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE BOURGES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE CERGY	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE DIJON	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE LIMOGES-AUBUSSON	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE NANCY	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES DE BORDEAUX	X		
ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES DE CLERMONT FERRAND	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES DE STRASBOURG	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES	X		
ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARTS ET MÉTIERS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CÉRAMIQUE INDUSTRIELLE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE CLERMONT-FERRAND	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE LILLE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE MONTPELLIER	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE PARIS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE DE BORDEAUX	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'INFORMATIQUE ET POUR L'INDUSTRIE ET L'ENTREPRISE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRONIQUE ET DE RADIO ÉLECTRICITÉ DE BORDEAUX	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DE SES APPLICATIONS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE BOURGES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE CAEN	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET TECHNIQUES D'ARMEMENT	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE LOUIS LUMIÈRE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE MÉCANIQUE ET D'AÉROTECHNIQUE DE POITIERS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE MÉCANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES DE BESANÇON	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE RENNES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA PHOTOGRAPHIE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PAYSAGE DE VERSAILLES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES AVANCÉES		X	
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES D'ALBI-CARMAUX	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES D'ALES	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES DE DOUAI	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES DE NANTES	X		
ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE SAINT-ÉTIENNE	X		
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE	X		
ÉCOLE NATIONALE DE VOILE	X		
ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES	X		
ÉCOLE POLYTECHNIQUE	X		
ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES	X		
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PLASTURGIE	X		
ÉTABLISSEMENT DE COMMUNICATION ET DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE DE LA DÉFENSE	X		
ÉTABLISSEMENT DE GESTION DU FONDS DE FINANCEMENT DES PRESTATIONS SOCIALES DES NON SALARIÉS AGRICOLES	X		
ÉTABLISSEMENT DE PRÉPARATION ET DE RÉPONSE AUX URGENCES SANITAIRES	X		
ÉTABLISSEMENT DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE			X
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DES GREFFES	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE			X
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT UNIVERSITAIRE	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CAMPUS DE JUSSIEU			X
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ¹	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE FINANCEMENT ET DE RESTRUCTURATION			X
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DES FONDS DE PRÉVOYANCE MILITAIRE ET DE L'AÉRONAUTIQUE	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION DE LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE FRANCE TELECOM			X
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DES HARAS NATIONAUX	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'INSERTION DE LA DÉFENSE	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA MASSE DES DOUANES			X

¹ EPCS UniverSud Paris, Aix-Marseille Université, Université européenne de Bretagne, Université Paris-Est, Université de Bordeaux, Nancy-Université, Université de Toulouse, Université de Lyon, Clermont-Université.

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA PORTE DORÉE - CITÉ NATIONALE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX CULTURELS	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SÉCURITÉ FERROVIAIRE	X		
ÉTABLISSEMENT D'HOSPITALISATION PUBLIC DE FRESNES	X		
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DE BIENFAISANCE ANTOINE KOENIGSWARTER	X		
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES CONVALESCENTS DE SAINT-MAURICE	X		
ÉTABLISSEMENT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRONOMIQUE DE DIJON	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE ET DU DOMAINE NATIONAL DE VERSAILLES	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DES ARTS ASIATIQUES GUIMET	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE D'ORSAY	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DU LOUVRE		X	

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DU QUAI DE BRANLY	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE RÉALISATION DE DÉFAISANCE		X	
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCÉANOGRAPHIQUE DE LA MARINE	X		
FONDS DE FINANCEMENT DE LA PROTECTION COMPLÉMENTAIRE DE LA COUVERTURE UNIVERSELLE DU RISQUE MALADIE (CMU)		X	
FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DE L'AMIANTE	X		
FONDS NATIONAL DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION DE L'ARTISANAT		X	
FONDS DE RÉPARTITION DES RESSOURCES AFFECTÉES AUX FONDS D'ASSURANCE - FORMATION NATIONAUX DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	X		
FONDS DE RÉSERVE POUR LES RETRAITES			X
FONDS DE SOLIDARITÉ		X	
FONDS DE SOLIDARITÉ VIEILLESSE		X	
FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
À CARACTÈRE ADMINISTRATIF			
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
FOYER DES LYCÉENNES DE PARIS	X		
GROUPE DES ÉCOLES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS		X	
INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE PARIS	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN- PROVENCE	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL DE FINANCEMENT DES RETRAITES DE LA POSTE	X		
ÉTABLISSEMENT PUBLIC PARCS NATIONAUX DE FRANCE	X		
FONDATION CARNEGIE	X		
FONDATION SINGER POLIGNAC	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE BORDEAUX	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE GRENOBLE	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LILLE	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE RENNES	X		
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE TOULOUSE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	À CARACTÈRE ADMINISTRATIF	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)
			SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES
ET À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL			
INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE			X
INSTITUT FRANÇAIS DE MÉCANIQUE AVANCÉE	X		
INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL			X
INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE			X
INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE	X		
INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART	X		
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES	X		
INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE	X		
INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ	X		
INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT (AGRO PARIS TECH)	X		
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS DE BORDEAUX	X		
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS DE CHAMBÉRY	X		
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS DE METZ	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS DE PARIS	X		
INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES	X		
INSTITUT NATIONAL DE LA POLICE SCIENTIFIQUE	X		
INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE SÉCURITÉ	X		
INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	X		
INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	X		
INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE NANCY	X		
INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE	X		
INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ	X		
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE		X	
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES	X		
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE	X		
INSTITUTS NATIONAUX DES SCIENCES APPLIQUÉES	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
INSTITUT NATIONAL DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE	X		
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DE FORMATION ET DE RECHERCHE POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES HANDICAPÉS ET LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS	X		
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE	X		
INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	X		
INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION	X		
INSTITUT SUPÉRIEUR DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE	X		
INSTITUT SUPÉRIEUR DE MÉCANIQUE DE PARIS (SUPMECA)	X		
INSTITUT SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, AGROALIMENTAIRES, HORTICOLES ET DU PAYSAGE (AGRO CAMPUS OUEST)	X		
INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE FORMATION DES MAÎTRES ²	X		
INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE		X	
INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES	X		
INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL	X		

² IUFM de Corse, Strasbourg, de Guadeloupe, de Guyane, du Pacifique.

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
LYCÉE AGRICOLE DE MAYOTTE	X		
LYCÉE POLYVALENT D'ÉTAT ET LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	X		
MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE		X	
OBSERVATOIRE DE LA CÔTE D'AZUR	X		
OBSERVATOIRE DE PARIS		X	
OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES		X	
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE		X	
OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE		X	
OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	X		
OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MÉDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGÈNES ET DES INFECTIONS NOCOSOMIALES	X		
OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS		X	
OFFICE UNIVERSITAIRE ET CULTUREL FRANÇAIS POUR L'ALGÉRIE		X	
PALAIS DE LA DÉCOUVERTE	X		

ANNEXE (suite)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
LYCÉE POLYVALENT D'ÉTAT DE NOUVELLE-CALÉDONIE	X		
MÉTÉO FRANCE	X		
MUSÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE	X		
MUSÉE DE L'ARMÉE	X		
MUSÉE RODIN	X		
MUSÉE GUSTAVE MOREAU	X		
MUSÉE JEAN-JACQUES HENNER	X		
MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE	X		
MUSÉE NATIONAL DU SPORT	X		
PARCS NATIONAUX ³	X		
UNIVERSITÉS DE TECHNOLOGIE ⁴	X		
UNIVERSITÉ DE NOUVELLE CALÉDONIE	X		
UNIVERSITÉ DE PARIS IV		X	
UNIVERSITÉ DE PARIS VII		X	
UNIVERSITÉ DE PARIS IX		X	
UNIVERSITÉ DE PARIS X - NANTERRE		X	

³ Parc national du Mercantour, des Pyrénées orientales, des Écrins, des Cévennes, de Port-Cros, de la Vanoise, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane.

⁴ Universités de Belfort-Montbéliard, de Compiègne et de Troyes.

ANNEXE (suite et fin)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	MISE EN ÉTAT D'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS AVANT TRANSMISSION AU JUGE DES COMPTES		
	PAR LES T.P.G. (ou les D.D.F.P.) OU LA R.G.F.P.	PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMPTES)	
		SUR CHIFFRES ET PIÈCES GÉNÉRALES	SUR CHIFFRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GÉNÉRALES
UNIVERSITÉ DE PARIS SUD XI		X	
UNIVERSITÉ DE POLYNÉSIE FRANÇAISE	X		
UNIVERSITÉS (AUTRES) ⁵	X		
VILLA ARSON	X		

⁵ Les universités (soumises à la M93) transmettent au service chargé de la mise en état d'examen le compte financier sur chiffres accompagné des pièces générales. Les pièces justificatives sont conservées par l'établissement.

ISSN : 0984 9114